

**C. A. P. Locale  
du 15 novembre 2018**

## Liste d'aptitude au grade de Contrôleur des Finances Publiques

La CAP Locale s'est tenue dans les locaux de l'immeuble Brassart, le 15 novembre 2018. Commencée à 9 h 30, elle s'est terminée à 16 h 45. La Présidence était assurée par Mme Marie-Odile DEGOND. Le secrétariat a été pris en charge par Marie Mariette, le secrétariat-adjoint par le syndicat CFTC

Les organisations syndicales représentatives présentes étaient les suivantes :

F O DGFIP 62  
Solidaires 62  
C F T C DGFIP 62

L'ordre du jour de cette CAP est le suivant :

**Sélection par liste d'aptitude pour l'accès au grade de contrôleur des Finances Publiques au titre de l'année 2019**

Anne-Laure Waguët

S I P de Calais

Florence DEON

EDR

Martine Hennequin

DDFIP



Au total, 97 collègues de catégorie C ont postulé cette année sur la liste d'aptitude au grade de Contrôleur des Finances Publiques. Après une chute vertigineuse les années précédentes, le nombre de postulant repart à la hausse. (87 postulants en 2017, 116 en 2016 et 125 en 2015). Il est bien évident que de nombreux collègues ne postulent plus par crainte d'affectation très lointaine. Le plus âgé est né en 1955 et a 63 ans, le plus jeune est né en 1984 et a 34 ans.

La direction nous a fait parvenir un tableau récapitulatif concernant cette C A P. Avant l'ouverture des débats, elle a classé 4 collègues en catégorie « excellent », 3 en catégorie « très bon » et les autres postulant(e)s, en catégorie « à revoir ». On perçoit bien là le terrible impact des restrictions budgétaires sur les possibilités de promotion dans nos services.

La direction nous a fait part des critères qu'elle retient pour définir le classement des collègues retenus par elle comme « excellent ». Il s'agit des compétences professionnelles, des qualités d'adaptation au changement, de la mobilité fonctionnelle et géographique, ainsi que du parcours professionnel réalisé par les postulants. Elle insiste sur les « capacités » à exercer des fonctions de cadre B, et cette année, elle nous a confié qu'elle traquait dans les dossiers le moindre indice permettant de classer un agent plutôt qu'un autre. (la faculté d'adaptation, le fait de former des collègues ...). La liste d'aptitude ne doit pas être considérée comme une récompense pour le travail fourni au cours d'une carrière, fut elle exemplaire. De plus, elle confirme que la participation aux concours de catégorie B est un signe de motivation des candidat(e)s.

Le système des réductions/ valorisations (ME R1 R2) ayant disparu de nos CREP, les appréciations ainsi que les mentions « en cours d'acquisition » et « compétences acquises » sont des éléments décisifs. .. IL faudra être très vigilant sur les termes employés par l'évaluateur et surtout bien faire porter sur le CREP toutes les actions qui ont été entreprises par l'agent. Plus que jamais il ne faut plus admettre le « copier coller » d'une année sur l'autre. . Les Élus CFTC seront là pour vous assister.

**CFTC DDFiP 62** rappelle que le(la) collègue qui est nommé(e) contrôleur des finances publiques par liste d'aptitude et qui refuserait sa nouvelle affectation sera affecté(e) ALD ( A La Disposition du Directeur) sur le département. Il ou elle prendrait alors la place d'un(e) collègue qui lui (elle) aurait accepté cette mutation et aurait pu bénéficier de cette promotion.

Cette année, **393** collègues de catégorie C pouvaient potentiellement postuler à cette liste d'aptitude, et **97** dossiers ont été déposés. Environ 25 % des collègues de catégorie C ont donc postulé.

Sur ces 97 dossiers, 81 dossiers ont été défendus par les organisations syndicales présentes à cette CAP. Dans l'avenir, n'hésitez pas à faire appel à **CFTC DDFiP 62**. Nous sommes là pour vous défendre et vous aider. En effet, la direction appelle nominativement chaque dossier de collègue inscrit. Si aucune organisation syndicale n'assure sa défense, **le dossier n'est pas défendu au cours de la CAPL.**

**CFTC DGFIP 62** avait préparé avec beaucoup de sérieux et d'implication la défense de chaque dossier que nos adhérents et sympathisants nous ont confié. Après plusieurs heures de débats complexes au cours desquelles chaque dossier de candidature a été appelé, la direction nous a communiqué son projet final.

Le Pas-de-Calais dispose d'une potentialité de 7 postes, la direction a accepté d'inscrire quelques noms supplémentaires sur la liste, il est arrivé dans les années précédentes qu'un agent « nommé » soit aussi lauréat d'un concours.

Cette année, elle propose donc le classement de 9 postulant(e)s dans la catégorie « **excellent** ». La direction a retenu **7 collègues** dans la catégorie « **très bon** ». **Il restera malheureusement 81 collègues laissés pour compte dans cette triste catégorie à revoir.**

Pour mémoire, en 2017 et 2016 , l'administration avait classé 13 dossiers en excellent et 7 en très bon ,

**Notion importante : la CAP Nationale définira au final la liste définitive des collègues retenus pour l'avancement au grade de contrôleur des finances publiques dans un avenir non encore défini.**

**CFTC DGFIP 62** a soutenu et défendu tous les dossiers qui lui ont été confiés. Dans l'avenir, n'hésitez pas, chères et chers collègues à nous transmettre vos dossiers de soutenance à la liste d'aptitude de C en B à vos élues **CFTC DGFIP 62**.

**CFTC DGFIP 62** adresse ses plus vives félicitations aux heureuses et heureux collègues retenu(e)s par la direction.

### Le vote de CFTC DDFIP 62 :

**CFTC DGFIP 62** a voté contre le projet de la direction concernant le tableau excellent.

Nous n'avons évidemment pas voté contre la promotion au grade de Cadre B de nos collègues, mais nous avons **voté contre** le nombre de plus en plus restreint de promotions au grade de Contrôleur.

**CFTC DGFIP 62** a fait de même pour ce qui est du tableau des collègues reclassés en catégorie très bon.

**CFTC DGFIP 62** a par contre refusé de participer au vote concernant la catégorie des dossiers « à revoir ».

En effet, nous ne souhaitons pas participer à un vote de « non promotion » .

Nous avons également rappelé à la Direction que nous n'admettons pas la dénomination de « à revoir » pour les collègues non retenus.

Donc, chères et chers collègues « à revoir », vous pouvez dire, pour cette année, tout au moins, **au revoir** à votre promotion. Mais, ne lui dites pas « **Adieu** », les élu(e)s **CFTC DGFIP 62** sont et resteront à votre disposition pour la prochaine CAP de liste d'aptitude de C en B de l'année 2020.

